



Violences, sequestration sans motif valable de la part d'agent

Par **rybarczyk laurent**, le **21/10/2008** à **15:53**

je me suis rendu a auchan(hyper marché), après avoir acheté un telephone fixe défectue, on m'a baladé entre different service, j'ai gardé mon calme,parfoi le ton est monté sans que cela dure et je suis toujours resté poly.rnAu final le vendeur ne veu plus me parler..., je parle dans le vide, je demande a voir un responsable, quelqu'un ce présente, j'explique mon probleme,il me demande de lui montrer une loie qui appuie ma demande, je lui demande alors quel poste il occupe chez auchan,il me répond agent de sécu, je lui demande en quoi il est capable de régler un litige comercial, il se recule, je pense qu'il part, là le vigil prend un bon que j' ai reçu pour l' échange du telephone fixe, je lui explique que ce bon m'appartient, il souri et refuse de me le rendre, je prend mon telephone portable et je lui dit que ci il me rend pas le bon, je prendré une photo de lui avec mon bon, là il m'arrache mon telephone portable de la main, je lui dit que c'est du vol et je le somme de me rendre mon telephone portable tout de suite, je me retourne et demande ci quelqu'un est témoin de ce qui ce passe, personne ne répond, le vigile sourri,là je redemande au personne présente ci quelqu'un veu ce porté témoin en ajoutant que ci il y avai de l'argent a gagné je le partageré, immédiatement des personne on commencé a me dire ce quelle avait vue, de ce fait le vigile me moleste, je me laisse faire, il continue en me plaquan au sol, avec ses colegue il me transporte ventre a terre tenu uniquement par l'extrémité des bras et des jambes, je suis resté aussi calme que possible, j' ai ensuite était séquestré dans un local, ou il on essayé de me faire dire des choses que je ne pensé pas et il on fait partir les témoin que je n' ai pas retrouvé,ensuite la police est venu, après explication de la situation, la police a ordonné au agent de sécurité de me laissé partir et qu'il ne voyé pas d'inconvegant a ce que je retourne dans auchan. je souhait porté plainte!rnmerci d'avance pour vos conseil !

Par **lawyer 57**, le **21/10/2008 à 16:12**

Bonjour, rnSi ce que vous décrivez est exact, ces faits sont parfaitement inadmissibles, et pénalement répréhensibles.rnJe vous conseil de déposer une plainte en écrivant directement au Procureur de la république du Tribunal dont dépend ce magasin, pour lui indiquer ce que vous avez subi, en indiquant que vous souhaitez déposer plainte contre ce vigil.rnVous pourrez rappeler l'intervention policière, celle ci a normalement laissé une trace au commissariat.rnbon courage

Par **JamesEraser**, le **21/10/2008 à 22:19**

Mais il faut se dépêcher avant que les informations vidéo dont est certainement doté le magasin ne soient écrasées par les sauvegardes. J'espère que votre affaire ne date de pas trop longtemps.rnParfaitement inadmissible ce comportement du vigile.rnIl s'agit de violences en réunion qui ne sont motivées par aucune action légale.rnPar ailleurs, le Directeur du magasin doit s'expliquer sur cette situation en même temps que le vigile.rnL'intervention des policiers doit être consignée dans le cahier de veille.rnBon courage et ne cédez surtout pas.rnExperatooment

Par **rybarczyk laurent**, le **29/10/2008 à 20:02**

merci pour vos réponses!!!rnj' ai porté plainte...rnla police fait trainer l' affaire ...l' agent de sécurité semble avoir un ami bien placé au comissariat, je ressoit du comicariat de police ou j' ai porté plainte,me disant que c ca allé devant le tribunal, c' est moi qui aurai des problemes, ainsi qu'une amande ,car j' ai dit que je donnerrai de l' argent au témoin qui ce manifesterai!(de toute facon, j'ai pa retrouvé de témoin !)
rnconcrètement je risque quoi, est ce que ca vaut vraiment le coup de continuer la plainte et ci je gagne je peu gagner quoi ?rnpar ce que vue comment c'est parti, ca risque de trainer et de me prendre du temp ...rnencore merci pour vos réponse !!!!!!!!!

Par **Marion2**, le **29/10/2008 à 21:45**

Bonsoir,rnLawyer57 vous avait conseillé , à juste titre, de déposer directement une plainte en lettre recommandée AR au Procureur de la République et non pas auprès du commissariat.

Par **JamesEraser**, le **30/10/2008 à 13:14**

Il est également possible d'adresser un courrier au procureur de la République en y indiquant les références du procès verbal.rnL'affaire étant relativement simple.rnIl n'est pas normal que le dossier ne soit pas clos rapidement.rnLe Parquet ne manquera pas de demander des

